Réf. Farde e-Assemblées : 2692059

N° OJ : **114**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Sports. - Subside de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de ces associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 30.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes :
- 15.000,00 EUR l'asbl Futsall Brussels,
- 10.000,00 EUR à l'asbl Bains de Bruxelles,
- 5.000,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel.

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :